



# MAIRIE de LA SALLE LES ALPES

## SERRE-CHEVALIER

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 10 juin 2009

La séance est ouverte sous la présidence de M. Alain FARDELLA, Maire

**Etaient présents :**

Claudine FINE, Philippe MICHELON, Christine VALLA, Henri CROSASSO, adjoints,  
Nadine FERRARI, Emile FORM, Hervé MOREAU, Gilles PERLI, Josette PETER, Liliane PHILIPPE, Michel RICCI,  
Juliette SABATE, Jean-Paul SALLE, Pierre SALLE.

M. Hervé MOREAU a été élu secrétaire de séance.

Le « Dauphiné Libéré » est représenté dans la salle

La séance est ouverte à 19h30. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

#### **1 AFFAIRES FINANCIERES**

**1) BUDGET "Commune" Décision modificative n°1**

Le Conseil Municipal accepte la modification du budget "Commune"

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2) BUDGET "Commune" Décision modificative n°2**

Le Conseil Municipal accepte la modification du budget "Commune" afin de palier à l'augmentation du budget consacré au fonctionnement du service animation délégué à l'Office du Tourisme Intercommunal de Serre Chevalier.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**3) BUDGET "Eau" Décision modificative n°1**

Le Conseil Municipal accepte la modification n°1 du budget "Eau".

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

4) **BUDGET "Eau" Décision modificative n°2**

Le Conseil Municipal accepte la modification n°2 du budget "Eau".

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

5) **BUDGET "CCAS" Décision modificative n°1**

Le Conseil Municipal accepte la modification n°1 du budget "CCAS".

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

6) **Fonds de solidarité pour le logement: Participation Année 2009**

Le Conseil Municipal accepte le versement à hauteur de 35 centimes d'euros par habitant soit 352 euros (1007x0,35), et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires au versement de cette somme.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

7) **Subventions aux associations: Attributions 2009**

Le Conseil Municipal attribue la subvention suivante:

<b>Organismes ou Associations</b>	<b>Attributions 2009</b>
OTISC pour service animation	2 000 €
<b>TOTAL article 65/37</b>	<b>2 000 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 000 €</b>

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

8) **Remboursement du loyer au Directeur des Services Techniques**

Le Conseil Municipal accepte le remboursement mensuel du loyer du Directeur des Services Techniques.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2 ADMINISTRATION GENERALE**

9) **Communauté de Communes du Briançonnais: Modifications statutaires**

Le Conseil Municipal approuve le projet de statuts modifiés par la Communauté de Communes du Briançonnais et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions dans cette affaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

10) **Utilisation de la plateforme intercommunautaire de dématérialisation de la transmission des actes administratifs au contrôle de légalité**

Le Conseil Municipal décide d'utiliser la plateforme mutualisée en ligne de dématérialisation de la transmission des actes administratifs, mise en œuvre par la Communauté de Communes du Briançonnais, et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions s'y rapportant.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**④ URBANISME**

11) **Bâtiment communal: Pose de bardage mélèze**

Le Conseil Municipal accepte le dépôt d'une demande de déclaration préalable sur les parcelles communales D 541, 542 et 543 restaurant la Fermière, accepte la pose au frais du demandeur d'un bardage mélèze en façade du restaurant, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**⑤ PERSONNEL**

12) **Détermination des ratios "Promus/Promouvables" dans le cadre de l'avancement de grade des fonctionnaires territoriaux**

Le Conseil Municipal adopte la proposition de Monsieur le Maire.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

13) **Création de postes**

Le Conseil Municipal accepte la création d'un poste de Rédacteur Chef et d'un Poste de Chef de service de la Police Municipale et supprime corrélativement les deux postes actuels.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

14) **Piscine Municipale: Réglementation des leçons de natation**

Le Conseil Municipal annule la délibération n°95.04.10 en date du 27 mai 1995, approuve les termes de la convention à intervenir avec les agents dispensant des leçons de natation, et autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**⑥ INFORMATION - QUESTIONS DIVERSES**

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.**

- Signature d'un marché de travaux d'entretien de la voirie communale, avec la société Routière du Midi, pour une durée de 3 ans d'un montant annuel maximum de 150 000 € TTC,

- Signature d'un marché de maîtrise d'œuvre, avec la société MG CONCEPT, relatif à l'aménagement qualitatif du hameau du Bez pour un montant de 39 990.00 € HT pour les phases 1,2 et 3 correspondant à un taux de rémunération de 4.65 % sur le montant des travaux,
- Signature d'un marché avec M. Jérôme ARNOUX, Entrepreneur forestier, pour la réalisation de l'exploitation forestière en régie dans les parcelles 14 et 29, et bois bord de route de l'Aravet, en forêt communale de La Salle les Alpes, pour un montant de 8 700.90 € transport et manutention (annule le précédent décisions n°09.04.07),
- Désignation de Maître Frédéric VOLPATO, avocat de la SCP SCHREIBER FABBIAN, pour défendre les intérêts de la Commune contre le jugement de fixation d'indemnités en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique, dans le recours présenté par Melle Liliane MAJOLI devant la Cour d'Appel de Grenoble,
- Signature d'une convention avec le CPIE ayant pour objet la définition des modalités selon lesquelles la Commune va bénéficier d'un conseil développé par l'économiste de flux, salarié du CPIE, dans le cadre d'une démarche globale de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Christine VALLA souhaite informer l'assemblée que la Commune a été retenue dans le cadre de la démarche "AGIR" du Conseil Régional, dispositif impliquant la mise en œuvre de réflexions sur la maîtrise des dépenses énergétiques. L'action prioritaire de la Commune concerne l'intégration d'un volet "Développement Durable" dans le Plan Local d'Urbanisme.

FIN DE LA SEANCE A 20H20.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, M. LE MAIRE DONNE LA PAROLE AU PUBLIC**

Monsieur MATHIEU Marcel prend la parole pour contester la lisibilité des factures "eau et assainissement" et notamment la part relative à l'abonnement, correspondant à plus de 12 mois d'abonnement.

Monsieur FARDELLA explique qu'il s'agissait pour la SEERC d'obtenir progressivement un an d'abonnement "d'avance". Il rappelle que des compteurs d'eau seront installés d'ici peu sur la commune, et rassure Monsieur MATHIEU sur la volonté de la Commune de garder l'eau en gestion directe.

Madame Françoise SALLE demande la parole pour s'enquérir de l'analyse faite par le Conseil Municipal quant à la baisse démographique subie par la commune.

Monsieur FARDELLA confirme que la population de La Salle les Alpes au 1<sup>er</sup> janvier 2008 est de 932 habitants. Les chiffres du recensement mené en janvier 2009 ne sont pas diffusés pour le moment. Il rappelle que les logements du Gypaète à Moulin Baron sont en cours de livraison et plusieurs projets devraient voir le jour (nouveau programme OPH 05, lotissement du Pontet).

Françoise SALLE le remercie.

Monsieur MATHIEU Marcel reprend la parole pour expliquer que beaucoup de communes ont équipé leurs lieux publics de défibrillateur semi-automatique et qu'il pourrait être intéressant d'équiper la commune.

Monsieur FARDELLA précise qu'un défibrillateur se trouve à la piscine.

Monsieur DEMOULIN souhaite que la population en soit informée.

Monsieur Jean-Paul SALLE rappelle que les pompiers sont équipés, et formés pour l'utilisation de ce matériel.



Le Maire,

Alain FARDELLA